

Documents d'identification acceptables (au moins un document est requis)

Remarque : Les documents présentés doivent être valides et préciser le nom officiel au complet du demandeur, ainsi que sa date de naissance. Seuls les originaux ou des copies certifiées conformes par l'organisme émetteur sont acceptés.

- Permis de conduire amélioré ou carte d'identité améliorée d'une administration canadienne
- Passeport canadien valide
- Certificat de naissance délivré par une administration canadienne
- Permis de conduire du ministère de la Défense nationale
- Ordonnance d'un tribunal (nom officiel, date de naissance, sceau du tribunal)
- Certificat sécurisé de statut d'Indien
- Fiche relative au droit d'établissement de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) (formulaire IMM 1000, original seulement ; les copies certifiées ne sont pas acceptables)
- Carte de résident permanent (CIC)
- Certificat de citoyenneté délivré avant le 1er février 2012 (CIC) (la copie de transmission grand format et la copie commémorative en format approprié pour encadrement ne sont pas acceptables)
- Permis d'études (CIC) (formulaire IMM 1442)
- Autorisation d'emploi (CIC) (formulaire IMM 1442)
- Fiche du visiteur (CIC) (formulaire IMM 1442)
- Permis de séjour temporaire (CIC) (formulaire IMM 1442)
- Passeport étranger valide présenté avec document d'immigration approprié (formulaire IMM 1442)